

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.

Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. Paul
GODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

RÉDACTION.

Place du Marché-Noir, à Saumur.

Rédacteur en chef, **Eugène DE MIRECOURT.**

ADMINISTRATION.

Place du Marché-Noir, à Saumur.

UN SIÈCLE DE NOTRE HISTOIRE.

I

Le jour où nous avons annoncé la création de l'*Écho de l'Ouest*, nous avons dit qu'il ne fallait pas imiter ces enfants de malédiction qui, au lieu de soigner leur mère expirante, ne songent qu'à se partager son héritage.

Et nous ajoutons :

« Quand la France se retrouvera debout dans sa force et dans sa dignité, montrez-lui vos drapeaux, — elle choisira ! »

Mais avant de fixer notre choix entre la République ou la Légimité, entre l'Orléanisme ou l'Empire, étudions le passé ; demandons à l'histoire où peut être le salut du présent.

Car, hélas ! nous ne sommes plus la France glorieuse d'autrefois, la France chevaleresque, la France chrétienne. Nous avons abandonné les saines traditions de nos pères pour courir après un progrès menteur, un progrès impossible, et nous avons roulé sur les pentes de la décadence.

Il ne s'agit plus ici de nous faire illusion : nous sommes tombés, comment nous relèverons-nous ?

A la fin du dernier siècle, une horde étrange, ivre d'orgueil philosophique et d'impiété sauvage, se crut en droit d'achever avec la hache l'œuvre que Voltaire, ce grand infâme, avait commencée avec la plume. Elle a brisé le signe de la rédemption et profané les temples ; elle a fait asseoir une prostituée sur l'autel, après avoir égorgé les prêtres et dressé la guillotine pour deux nobles martyrs, Louis XVI et Marie-Antoinette.

Tout ce sang versé réclama dès lors une expiation suprême, et cette expiation commença, terrible, persévérante.

Maintenant elle se continue sous les yeux de notre malheureuse génération.

Dans la Commune, véritable orgie de feu, de sang et de boue, nous avons pu voir les dernières conséquences du cataclysme social, que les dignes émules des Conventionnels, — nos socialistes modernes, — osent encore appeler la *Glorieuse révolution de 89*.

Vous qui leur faites écho, parce que vous n'êtes en défiance ni contre leurs utopies funestes, ni contre leurs impudents mensonges, et surtout parce que vous avez trop peu réfléchi sur votre histoire, depuis ces heures de honte et de malédiction qui sonnèrent le glas du dix-huitième siècle, Français égarés ou prévenus, tâchez donc enfin d'étudier cette histoire et de la commenter avec nous !

Il vous sera toujours loisible de nous blâmer ou de nous contredire, si nous changeons une circonstance, si nous exagérons une situation, si nous dénaturons un fait.

Et d'abord ne dites pas, comme le père Hyacinthe ou le catholicisme libéral, que 89 et 93 ne sont pas solidaires. C'est un insolent paradoxe, une disjonction impossible

et coupable. Vous savez ce qu'est devenu le père Hyacinthe pour avoir menti à sa conscience : vous verrez ce que deviendra le catholicisme libéral, s'il persiste dans son incompréhensible obstination.

89, pondu et couvé par la philosophie voltairienne, jette le premier cri de révolte contre toute autorité divine et toute autorité humaine. La bête fauve naissante n'a encore ni griffes, ni mâchoire, — mais patience ! — Voici que les dents poussent et que les ongles s'allongent.

89 devient 93, par le simple effet de la nature, de la croissance et de la logique.

Cela bien posé, continuons.

Le martyr de nos rois, signal monstrueux de l'assassinat politique, est immédiatement suivi d'autres martyrs, et le bras des bourreaux ne suffit plus à leur tâche sinistre. La guillotine en permanence coupe la tête à tous ceux que la Révolution considère comme suspects, c'est-à-dire aux hommes purs, honnêtes et sages, aux femmes vertueuses et chrétiennes, qui gardent le respect de la foi, le sentiment du devoir, le culte de l'honneur. Cela dure jusqu'au jour où Paris révolutionnaire, épouvanté lui-même des monstres qu'il enfante, se soulève contre eux et les noie dans le fleuve de sang qu'ils viennent de répandre.

Hier, — après moins d'un siècle, — vous avez pu voir si les doctrines ont porté leurs fruits, et si les fils de la Révolution sont dignes de leurs pères.

EUGÈNE DE MIRECOURT.

VERSAILLES.

45 février.

D'après les dépêches du *Times*, le gouvernement aurait reçu de divers préfets les plus graves renseignements sur l'active propagande que poursuit l'Internationale dans les campagnes. Il paraîtrait que des agents secrets parcourent les départements, organisant partout des sections et remettant aux affiliés des cartes qui doivent leur servir de signe de reconnaissance.

Ces révélations auraient fait de nouveau sentir la nécessité d'un accord entre les puissances pour opposer une digue au flot montant qui menace de tout renverser.

Le résultat des dernières élections fait naturellement ici le sujet de toutes les conversations. Le triomphe de M. Rouher n'a causé aucune surprise ; il était prévu, et j'ai entendu dire à plusieurs députés, qui ne sont rien moins qu'impérialistes, qu'ils n'étaient nullement mécontents de cette élection. Ils aiment beaucoup mieux voir M. Rouher dans l'Assemblée que dehors ; entouré d'adversaires qui ne partagent pas ses sentiments et sur lesquels il ne possède aucune influence, l'ancien vice-empereur ne pourra, disent-ils, jouer à Versailles qu'un rôle très-effacé. Cependant M. Thiers est assez mortifié de cette élection.

Ce qui est plus grave, c'est l'unanimité des votes de l'armée et de la marine en faveur du candidat bonapartiste. Ce symptôme, joint au mécontentement causé par le séjour des troupes dans les camps et par les rétrogradations imposées à un grand nombre d'officiers, n'est pas sans inspirer quelque inquiétude. Les dispositions actuelles de l'armée rappellent celles qu'elle manifestait à la veille des Cent-Jours. C'est de là peut-être que viendra l'orage.

Dans les Côtes-du-Nord et dans l'Eure, le gouvernement l'a emporté sur les candidats de la droite ; c'est une victoire dont nous ne le félicitons pas.

Cent députés ont déjà adhéré au programme de la droite modérée, et parmi les signataires on compte M. le duc Decazes, qui appartient au parti orléaniste, mais dont le nom représente, du moins dans le passé, la légitimité la plus pure.

Les membres de l'extrême-droite ne l'ont point signé jusqu'ici, parce qu'ils le considéraient comme un piège tendu par les orléanistes. En quoi serait-ce un piège ? c'est ce qu'il m'est difficile de comprendre, à moins toutefois que les signataires ne soient convenus, dans le cas où M. le comte de Chambord ferait difficulté d'accepter leurs idées, de s'adresser au comte de Paris. Mais il est certain que si quelques orléanistes, à moitié convertis, nourrissent secrètement cette opinion, elle est repoussée par les légitimistes. Du reste, cette constitution n'est qu'un projet, un thème pour les négociations d'où sortira le pacte à intervenir entre le Roi et la nation.

La commission qui s'occupe de la demande d'autorisation de poursuites contre les journaux la *Constitution* et l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*, après avoir décidé qu'elle avait le droit de comprendre MM. Lefranc et Rouvier dans l'autorisation de poursuites, a discuté hier quelle était la décision qu'il fallait prendre contre eux.

Faut-il les traduire à la barre de l'Assemblée ?

Faut-il les renvoyer devant les jurés ? Faut-il se contenter de leur infliger un blâme sévère.

La première hypothèse ne supporte pas la discussion. L'Assemblée n'aime pas à être juge et partie, et puis les avocats qui défendent les prévenus en profitent habituellement pour dire à la Chambre des choses fort désagréables, qu'elle est obligée de supporter.

La seconde rentre, au contraire, dans les principes ordinaires ; la Chambre enlève aux délinquants l'invulnérabilité dont ils ont abusé ; ils deviennent de simples journalistes, et, comme tels, passibles des juridictions ordinaires. La troisième ne paraît pas suffisante envers M. Rouvier.

M. Pierre Lefranc est dans une tout autre situation que son coaccusé. D'abord, son article est plutôt désagréable et ironique qu'insultant ; en outre, M. Lefranc a écrit à la commission une lettre d'excuses conçue en termes tels qu'on peut être miséricordieux envers lui.

M. Rouvier, c'est autre chose. Il a insulté la commission des grâces, et il a essayé de réhabiliter Rossel et Crémieux.

En somme, voici, si je ne me trompe, quelles seront les conclusions de la commission : elle proposera un ordre du jour motivé, blâmant très-sévèrement la conduite de M. Pierre Lefranc, et elle demandera le renvoi de M. Rouvier devant le jury compétent.

Or ce jury sera celui de la Seine.

Il sera curieux de voir quelle sera l'opinion du jury de la Seine, jugeant un journaliste député, accusé d'avoir tenté la réhabilitation des pétroleurs et des incendiaires.

La commission pour la libération du territoire a élu M. Casimir Périer pour son président. La commission est d'avis que le gouvernement ne doit donner aucun patronage au projet, mais que les députés resteront libres de l'encourager par tous les moyens en leur possession.

M. Thiers se rapproche de plus en plus des princes d'Orléans ; son ancienne affection pour les fils de Louis-Philippe semble renaître tout entière.

La séance a été fort paisible ; aucun incident à signaler. Dans les tribunes, j'ai remarqué un certain nombre de costumes religieux. Sur les bancs des députés, il y avait des vides. Probablement plusieurs de nos honorables sont encore fatigués du carnaval.

La France et l'Allemagne négocient dans ce moment une convention postale qui se relie à un système général destiné à unir par un lien commun toutes les postes de l'Europe. Il y a eu, samedi dernier, une première conférence au ministère des affaires étrangères, et, selon toute apparence, la convention projetée pourra être conclue dans le courant de cette semaine. Les intérêts français, dans cette négociation, sont représentés par M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, et M. Rampont, directeur-général des postes ; ceux de l'Allemagne, par M. le comte d'Arnim, l'ambassadeur allemand, et M. Siéphan, directeur-général des postes à Berlin.

Il n'y a jamais de fumée sans feu. Guillaume, empereur d'Allemagne, est encore

vivant, malgré les bruits de son trépas qui ont traversé le boulevard ; mais il est malade, sérieusement malade, assez malade pour que son état puisse motiver un temps d'arrêt dans l'exécution des grands projets de M. de Bismark.

VIVE L'EMPEREUR !

Paysan, tu l'as voulu !
De tous tes raisins, tu n'en auras guère,
Paysan, tu l'as voulu !
De tous tes raisins tu n'en auras plus !

Ainsi chantaient nos recrues improvisées le jour de la dernière fête de celui qui fut Napoléon III.

Il était logique, leur chant, après le plébiscite et la déclaration de la guerre.

Les choses ont bien changé depuis, et MM. les bonapartistes, grâce à l'incurie du parti honnête, sont en train de se refaire.

Les décembreillards préparent un nouveau débarquement de Cannes. La Corse menace la France !

En doutez-vous ?

Lisez ces documents instructifs :

Un comité corse, raconte le *Temps*, s'est constitué sur le continent, à Nice ; il a pour président un ancien brigadier de gendarmerie, un brigadier qui parle comme *Pandore*.

Écoutez-le plutôt :

« Oui ! M. Rouher sera élu ; son mandat ne sera ni impératif, ni contractuel, mais bien DISCRETIONNAIRE. »

Ce n'est pas le seul centre bonapartiste, Toulon s'en mêle aussi naturellement. Victor Hugo a dit dans un jour lucide :

O Toulon, c'est par toi que commencent les oncles,
Et que finissent les neveux !

Et il avait raison, le poète, le devin (cates).

Les Corses de Toulon s'agitent, dit une correspondance adressée au journal précité ; ils expédient à leurs compatriotes une adresse signée de cinquante-trois noms, sans compter les signatures illisibles. Parmi les signatures lisibles, je remarque deux Orsini, deux Piétri, un Fieschi, un Décimus et un Darius.

Dans son numéro du 5, le *Patriote*, « voyageant sur les ailes de la foi, » va offrir à Napoléon III « l'hommage du dévouement et de la fidélité des Corses. » Ce message se termine ainsi :

« Les Corses ont voulu se montrer les dignes compatriotes du martyr de Sainte-Hélène et du philosophe de Chiselhurst.

» Le *Patriote* croirait manquer à sa tâche patriotique, s'il ne venait pas aujourd'hui vous dire : Sire, n'oubliez jamais la Corse. »

Très-joliment trouvé, le philosophe de Chiselhurst !

« Martyr ne peux, héros ne daigne, philosophe suis. »

Et en vrai philosophe, nous fumons notre cigarette au lamentable jour de Sedan.

Mais quoi ? Est-ce que l'histoire n'est pas là pour dire, avec un autre poète, vous imprimant au front une marque indélébile, quoi que vous fassiez :

A cette date douloureuse,
Cigare qu'on s'en va fumer,
N'efface point la tache affreuse

Des pieds de leurs chevaux marqués dans notre sang !

Ils se souviennent d'ailleurs, de la nuit du 2 décembre, MM. les bonapartistes corses, et ils ont des armes. Témoin la dépêche suivante.

« Ajaccio, 7 février, 7 h. 40 m.

» La proclamation des maires du canton de Zicavo contre Rouher a été affichée partout. A Corrano, commune dudit canton, des coups de feu ont été tirés.

» Il y a eu plusieurs arrestations, parmi lesquelles celles du maire et du garde champêtre, partisans de Pozzo di Borgo.

» Il règne une grande agitation électorale. »

Puis, c'est encore comme à Strasbourg, comme à Boulogne. Les proclamations sont prêtes.

Un correspondant écrit au *Soir* :

Le manifeste de l'ex-empereur, que depuis plusieurs jours on annonce comme devant paraître bientôt, ne sera lancé qu'après les élections de la Corse.

Ce ne sera pas même un manifeste, dans la vraie acception de ce mot, ce sera une lettre à l'adresse de M. Rouher.

Dans cette missive, qui d'avance fait l'école buissonnière, soumise qu'elle est au contrôle et aux corrections de tous les gros bonnets du bonapartisme, l'ex-empereur, tout en félicitant M. Rouher du « triomphe éclatant qu'il vient de remporter en Corse, » expliquera pourquoi son gouvernement a laissé des traces si durables dans l'esprit de tous les hommes dévoués à la cause de l'ordre et de la liberté.

Après ce panégyrique, l'ex-empereur exposera son programme sous forme de conseils adressés au nouveau député relativement à l'attitude qu'il devra prendre à l'Assemblée.

En même temps que la prose, la poésie est mise en œuvre. Voici, pour terminer, un échantillon des vers qui se récitent en Corse. (Ils ne sont pas de M. Belmontet, oh, non !)

SONNET.

(C'est un sonnet, — il est signé d'un curé de campagne, — anonyme bien entendu.)

LA CORSE.

O France, ô France, et où est ta splendeur ?
Riche, aimée et crainte tu fus un jour.
Qui, dans le monde, n'entendait pas ton nom ?
La cause de ton mal, dis-moi ce qu'elle est ?

LA FRANCE.

Jules Favre, Gambetta et Grousset,
Rochefort, Thiers, Trochu avec Kératry,
Sans omettre le « pétroleur » Ferry,
M'ont réduite à implorer merci !

A toi je recours, ô Cygnos, pour venger
Avec tes compagnons le défunt pouvoir :
Il t'appartient de guérir mes plaies.
Levez-vous donc sur vos pieds et avec joie
Prépare-toi à nommer député
L'illustrissime et pieux orateur Rouher !

Délicieuse poésie, n'est-ce pas ?

Allons, allons, me voilà rassuré. Du moment où les vers s'y mettent (et quels vers !) L'EMPIRE EST FAI... SANDÉ !...

Alfred de Torcenay, (France nouvelle.)

LA FRANCE DE VOLTAIRE.

VI

Pour toute âme loyale, qui ne cherche pas à s'aveugler systématiquement en face de l'évidence, Voltaire est une des natures les plus méprisables que le scalpel du psychologue ait jamais soumises à l'étude anatomique. Libertin gangrené, sa vie tout entière ne fut qu'un tissu de dépravations audacieuses, qu'il affichait avec un cynisme à soulever le cœur. Il n'y a pas d'exemple d'une vieillesse plus corrompue que la sienne et plus effrontément impudique. Loin de moi la pensée de remuer ici, comme preuves, les ordures entassées dans ses œuvres de septuagénaire : il me suffira de si-

gnaler au lecteur les lignes suivantes, qu'il traçait à l'âge de soixante-quatre ans :

« Votre idée, ma chère nièce, de faire peindre les *belles nudités*, d'après Natoire et Boucher, pour *raguillardir ma vieillesse*, est d'une âme compatissante, et je vous suis reconnaissant de cette belle invention. On peut aisément, en effet, faire copier à peu de frais au Palais-Royal (le duc d'Orléans le permet), ce qu'on trouvera de plus beau et de plus immodeste (1). »

Voltaire ne s'occupa jamais que de trois choses avec passion, je puis dire avec frénésie : il entassa l'or par les moyens les plus illicites, consacra cet or à une vie honteuse, et s'efforça de justifier sa débauche et ses vices en attaquant la religion pure et sainte qui les frappe d'anathème.

Ce prétendu démocrate, irréconciliable ennemi de tous les jougs, ce poète si éloquent dans ses épîtres contre l'esclavage, trouva juste et rationnel de gagner six ou huit cent mille livres, en s'associant à la spéculation d'un armateur de Nantes, qui frétait des navires, et les envoyait sur le rivage africain charger une cargaison de noirs, destinés à être vendus à New-York.

Joignant l'hypocrisie à l'avarice, Voltaire écrivait à son associé :

« Je me félicite avec vous de l'heureux succès du navire le *Congo*, arrivé si à propos sur la côte d'Afrique pour SOUSTRAIRE A LA MORT tant de malheureux nègres. Je sais que les noirs embarqués sur vos bâtiments sont traités avec autant de DOUCEUR que d'HUMANITÉ, et, dans une telle circonstance, je me réjouis d'avoir fait une BONNE AFFAIRE en même temps qu'une BONNE ACTION (2). »

Que pensent de cela le *Phare de la Loire* et le *Courrier de Saumur* ?

Continueront-ils de prendre au sérieux les déclamations de cet homme, qui a eu l'audace de se donner aux peuples pour un apôtre de la liberté !

Nous retrouvons de la même époque certaines lettres curieuses, montrant que M. de Voltaire, ami de la *douceur* et de l'*humanité* pour les esclaves dont la vente lui rapportait de si honnêtes bénéfices, traitait comme des nègres les blancs qui hésitaient à lui payer leur dette, avec les intérêts usuraires dont il n'était pas chiche. Exemple :

« D'Hombre a fait banqueroute. Il me doit quinze cents francs, et vient de faire un contrat avec ses créanciers, que je n'ai pas signé. Parlez à un procureur, et qu'on m'exploite ce drôle, dont je suis très-mécontent ! (3) »

Comme on n'avait pas révoqué la sentence d'exil et qu'il était défendu à Voltaire d'habiter Paris, il trouva refuge dans les terres du marquis du Chastelet, complaisant époux, qui lui donna l'hospitalité quinze années durant.

L'hospitalité, je me trompe — ou du moins elle ne ressemblait en rien à celle qu'on reçoit en Écosse.

Ruiné par la débauche, le marquis acceptait sa part des revenus de l'écrivain, trouvant juste que celui-ci réparât le château qui tombait en ruines (4), payât les fournisseurs de toute espèce, les robes et la poudre de Madame, et jusqu'aux gagés des domestiques, fermant après cela les yeux sur le reste.

Ce fut là qu'Aroutet écrivit cet odieux

(1) *Correspondance*. — Juin 1757.

(2) Voir pour les détails de cet honorable commerce la biographie Michaud (article Raynal).

(3) *Correspondance*. — Décembre 1737.

(4) « C'était, dit Voltaire lui-même, un vieux manoir délabré, sur les confins de la Champagne et de la Lorraine, avec un terrain très-insalubre et très-ingrat. J'y bâtis une galerie, etc. » (*Mémoires pour servir à l'histoire de ma vie*.)

Essai sur les mœurs, où il soufflette l'histoire à chaque page, dénature insolemment les faits, déploie la partialité la plus révoltante et juge les nations, surtout la France, avec une aigreur inouïe, sans respect, sans vérité, sans justesse.

Préférant de lâches apostats aux princes amis de la foi chrétienne, il envenime les actes de ces princes, il exagère leurs écarts.

Il cherche à déshonorer l'Église et à la transformer en une secte toute de politique et de passion, à laquelle il impute les cruautés des conquérants du Nouveau-Monde, quand il est notoire qu'elle les a condamnées par les sentences les plus sévères et par des bulles apostoliques sans nombre. Il attaque les évêques, les conciles, la confession (génante pour lui surtout), la divinité du Christ, la morale des Livres saints, et pose d'un bout à l'autre de son œuvre ces hideux principes, qui devaient servir plus tard à renverser tout à la fois vérité, justice, autel et trône.

Ce livre n'était pas de nature à faire révoquer l'ordonnance d'exil sous le coup de laquelle on le tenait toujours.

Fatigué de sa retraite en Champagne, et très-humilié de voir un philosophe de sa force et de son mérite aussi peu apprécié du roi Louis XV, il se mit à flagorner deux autres souverains dont il espérait recevoir bon accueil, Stanislas de Lorraine et Frédéric de Prusse. Le premier, plein de finesse dans sa bonhomie, se donna le plaisir d'attirer Voltaire à Lunéville, pour lui dire à brûle-pourpoint, bien en face, et devant tous les courtisans :

« — Je vous déclare, Monsieur, que j'ai en profonde horreur les écrivains impies, et que dix-huit siècles me semblent une confirmation suffisante de la vérité catholique ! »

Là-dessus, il lui tourna les talons.

M^{me} du Chastelet, enceinte et presque à terme, avait suivi le philosophe à Lunéville : elle accoucha de colère, après avoir entendu la profession de foi de Stanislas, et mourut le surlendemain. Son amoureux en deuil alla se consoler près du roi de Prusse, qui l'appela avec des protestations tout-à-fait rassurantes.

Voltaire n'avait à craindre là aucune déconvenue.

Le libertinage et le blasphème avaient leurs coudées franches à la cour berlinoise : il y reçut naturellement bon accueil...

Et le voilà Prussien !

Faits et propos du jour.

M^{sr} l'évêque d'Orléans vient d'adresser son clergé, en faveur de l'œuvre de la libération du territoire, une lettre remarquable dont nous donnerons demain quelques traits.

La *Province*, de Bordeaux, donne la description d'une mitrailleuse saisie dans cette ville.

Montée sur un affût à roues et de quarante centimètres environ de hauteur, elle se compose uniquement de deux forts canons en cuivre, disposés en éventail et d'une longueur de soixante centimètres. Chacune des bouches est fermée par des tampons mobiles en fonte, reliés entre eux par une longue et flexible chaîne en fils de fer supertressés, ne mesurant pas moins de vingt-cinq centimètres d'envergure ; chaîne dont le service est facile à saisir.

Supposons, en effet, le feu mis aux canons. En même temps que les boulets, et poussée par eux, part et se développe, à

hauteur des jambes, cette chaîne qui renverse et paralyse tous ceux qu'a épargnés la mitraille.

Comme on le voit, c'est un engin merveilleusement approprié pour la guerre des rues.

L'inventeur de cette mitrailleuse est un mécanicien nommé Patroulleau. Il écrit à la *Tribune*, organe du radicalisme bordelais, pour se plaindre des procédés de l'autorité à son égard. Ce n'est pas d'aujourd'hui, citoyen Patroulleau, que les inventeurs sont persécutés : vous êtes un martyr nouveau, voilà tout.

Mes canons venaient d'être terminés, le fabricant de mitrailleuses, quand la paix qui fut signée mit fin aux recherches de chaque citoyen.

« Je n'en parlais plus, je les gardais seulement comme travail, pour ma propre satisfaction, quand, par un ordre préfectoral, on vient ce matin de me les prendre. »

Quelle iniquité ! le pauvre homme ! il n'avait qu'une mitrailleuse à armer sur la terre et on la lui enlève

Il n'y a plus de justice en ce monde.

On écrit de Vienne (Isère), qu'il se fait dans cette ville et dans les environs un commerce clandestin de poudres. On en fait entrer en France des quantités considérables par les frontières de Suisse, d'Italie et d'Espagne. L'arrondissement de Vienne est administré par un homme qui ne dissimule point ses sympathies pour le parti radical.

Chronique Locale.

Le jeune homme qui tient l'article irrégulier dans le *Courrier de Saumur* attaque le mandement de Monseigneur l'évêque d'Angers.

« Tout ce qui ne pense pas comme eux, dit-il (eux, ce sont les évêques), est immoral, tout ce qui n'obéit pas sans murmure à leurs commandements est perverti. »

Mais sans doute, jeune homme ! Les évêques sont les gardiens de la doctrine évangélique, la seule qui fasse loi, la seule qui exige notre entière obéissance. Hors de là, point de moralité, comme vous le dites, et ceux qui combattent cette doctrine sont parfaitement en désaccord avec la conscience.

Vous voyez toujours très-juste, mon ami. C'est étonnant comme vous avez l'intelligence ouverte !

Les jeunes gens du patronage de Notre-Dame-du-Fort ont donné pendant les jours gras trois petites fêtes charmantes.

On n'ignore pas que cette œuvre est due à l'initiative du clergé de Saumur et qu'elle est entretenue par son dévouement.

Créer à la jeunesse des récréations tout à la fois innocentes et artistiques, la préserver des compagnies mauvaises, des déplorables entraînements, et la maintenir dans la bi chrétienne, voilà certes un résultat qu'on ne peut trop admirer et qui est digne de tous nos éloges.

Il faut remercier aussi les dames de Saumur, dont la charité intelligente et les quêtes actives ont créé des ressources à l'établissement. Elles ont eu leur récompense en voyant ces fêtes de famille, où leurs protégés exécutent avec un talent remarquable les œuvres musicales de nos grands maîtres.

Plusieurs morceaux pour violon et piano ont été exécutés avec un ensemble merveilleux et une précision parfaite.

Les *Fourberies de Scapin* n'auraient pas été mieux jouées à la Comédie-Française.

Le poème de *Louis XVII* par Victor Hugo a été déclamé par un jeune enfant, qui a fait pleurer toute l'assistance.

Pauvre grand poète ! si tu avais été là, quel souvenir !... et quels remords !

Une romance, la *Prière*, a été chantée avec une distinction parfaite et a obtenu les applaudissements de la salle entière. On a redemandé le dernier couplet, qui se termine ainsi :

Prions surtout pour l'honneur de la France,
Pour sa grandeur et pour sa liberté.

Hélas ! oui, prions, et prions toujours, car cette grandeur est compromise, car cette liberté dégénère partout en licence.

AVIS.

Les souscripteurs aux **CENT QUARANTE VOLUMES** de la galerie contemporaine de M. Eugène de Mirecourt ont droit, comme **PRIME**, à un abonnement d'une année à l'**ECHO DE L'OUEST**, — et réciproquement tout abonné d'un an à notre journal, comme tout ancien abonné d'un an à l'**ECHO SAUMUROIS**, peut réclamer pour une somme de **QUARANTE FRANCS**, au lieu de **SOIXANTE-DIX FRANCS**, la collection toute entière des 140 volumes expédiés franco. — M. Eugène de Mirecourt a renoncé à ses droits d'auteur pour rendre possibles les conditions de cette prime. (Voir aux annonces.)

Variétés.

LES ÉGLISES DE FANTAISIE.

III

Quantité de catholiques déplorent le cas du malheureux auquel le vicomte de Tocqueville a adressé, dans le *Monde*, des remontrances si justes et si cruelles dans leur politesse.

L'abbé Michaud fut, à ce qu'il paraît, le précepteur de ses petits-fils. En se rappelant la mission de confiance qu'avait remplie naguère sous son toit le futur émule du père Hyacinthe et de l'abbé Châtel, M. de Tocqueville a dû éprouver un frisson rétrospectif, analogue à celui qui parcourut les membres de la clientèle du fameux chirurgien Jobert de Lamballe, lorsqu'on apprit qu'il était mort fou, et que sa folie datait de loin.

Il fut constaté qu'étant déjà atteint du mal qui l'a emporté, Jobert de Lamballe exerçait encore la médecine et maniait le bistouri avec plus d'ardeur que jamais. Etant lui-même sous le coup d'une maladie mentale, il avait saigné, purgé, opéré, coupé. Ceux qui lui survivaient, entiers, parmi ses patients, durent se dire : « Je l'ai échappé belle ! » Et ceux qu'il avait amputés murmurèrent tristement : « S'il avait eu sa tête, j'aurais peut-être encore mon bras ou ma jambe. »

M. le vicomte de Tocqueville songe aujourd'hui avec horreur au prophète pernicieux qui eut charge d'âmes dans sa maison.

Si M. Michaud, dans sa rébellion, garde un tant soit peu de ce catholicisme dont il se vante, la nature des félicitations que lui attire son esclandre doit l'avertir de la profondeur de l'abîme où le voici déchu. Non-seulement les incrédules lui sourient et les dissidents lui disent : « Mon frère ; » mais les communards lui tendent la main.

Toutes les révoltes sont sœurs. Tous les

réfractaires sont appelés les uns vers les autres, et il y a un magnétisme réciproque entre tous les soulèvements.

Soldats qui ont trahi le drapeau et vendu l'uniforme ; prêtres qui ont donné des coups de canif dans le contrat qui les liait à l'Église, femmes adultères, dépositaires infidèles, caissiers en rupture de probité, intrigants et écumeurs, pirates de tout sexe, de tout rang et de toute catégorie qui font la course en marge des professions régulières, autant d'éléments disparates qui s'unissent fatalement, condamnés à former dans un jour, prochain ou lointain, un seul faisceau.

Parmi les lettres qui m'injurient pour avoir dit ce que je pense du schisme de M. Michaud, plusieurs sont signées dans le goût suivant : *Un vrai fédéré, — un ami en deuil de Rossel, — un bon b... qui n'aurait pas manqué l'archevêque.* Tels sont les disciples que s'est conciliés M. l'abbé Michaud. Il a fait son émeute ; les émeutiers se lèvent pour lui et nous menacent sur le papier, comme ils eussent menacé dans la rue des sergents de ville et des gendarmes.

M. l'abbé Michaud a annoncé dans sa trop fameuse lettre à M^{re} Guibert qu'il fondait chez lui, 74, boulevard de Neuilly, un comité d'action, relié à tous les autres comités de Russie, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne. Comité d'action ! cela vous a tout de suite une odeur qui rappelle les parfums du comité central, si glorieusement épanoui dans sa victoire du 18 mars dernier. Comité d'action relié aux comités de Russie, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne ! L'Internationale elle-même ne dit pas mieux et ne dit guère autrement.

Vous ajoutez, il est vrai, monsieur l'exvicair, qu'il s'agit d'ouvrir une église, de subvenir aux frais du culte, d'entretenir les prêtres qui se joindront à vous. Mais, dans votre manifeste, vos nouveaux fidèles ne se sont attachés qu'à une chose : à l'étendard de révolte que vous agitez sur la tête du monde. Là est le point essentiel.

Le reste, c'est momeries de *ratichons* (comme on appelle les prêtres en argot du bague), on ne daigne pas s'en occuper sérieusement. Il n'y a que le premier pas qui coûte : celui que vous avez fait. Dès qu'un soldat a cessé d'obéir à la discipline, il est prêt à servir l'insurrection ; si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera demain, aujourd'hui on commence par ouvrir les rangs aux femmes et aux enfants, qui sont les éclaireurs de l'émeute, par lever la crosse en l'air et vendre son chassapot pour un morceau de pain et un verre de vin ; demain, on se laissera armer par la Commune et l'on tirera sur son général.

La chute de l'abbé Michaud n'est point un cas isolé ; elle est un signe du temps : c'est l'esprit de désordre et de vertige entamant les fortifications de l'Église, et démontrant que le prêtre n'est pas plus à l'abri de ses coups que le soldat. Le dogme de l'infaillibilité n'est qu'un prétexte. Si l'on est croyant, il n'en coûte pas plus de s'incliner devant l'infaillibilité de la lumière céleste, s'exprimant par la bouche du pape, que par l'organe des conciles. Si l'on est esprit fort, papes et conciles se valent dans le mépris de votre raison superbe.

Aussi M. l'abbé Michaud, comme il ressort cruellement de notre correspondance, comme il doit, en traits plus saisissants encore, ressortir de celle qu'il a, sans doute, reçue personnellement à la suite de son éclat, ne peut-il manquer de voir, dès aujourd'hui, avec qui désormais il se trouve condamné à faire campagne. Pas un chrétien sérieux, pas un honnête homme régulier ne le sui-

vra dans son égarement ; il ne saurait, au contraire, éviter les embrassements des révoltés de toute provenance, inconscients quand ils sont fous, criminels lorsqu'ils ont la pleine possession de leur esprit et la responsabilité de leurs actes et de leurs paroles.

De quelque côté que l'on se tourne, tout est argument contre la scission que M. Michaud s'est efforcé de provoquer dans l'Église, et l'on ne voit que circonstances aggravantes de son scandale. Ce n'est pas seulement la discipline ecclésiastique, et, par contre-coup, la société qui sont trahies par son fait, c'est la patrie aussi qui se trouve blessée.

Demandez à M. de Bismark, à l'heure où la bouteille largement fêtée le met en humeur de franchise, si le chanoine Doellinger et sa bande de catholiques dissidents sont les moindres auxiliaires de sa politique dans le sud de l'empire allemand !

Tout schisme religieux parmi les catholiques sert l'œuvre prussienne dans la paix, comme toute diversion du drapeau rouge *intra muros* combattait pour Bismark et collaborait à son plan pendant la guerre. Tout ce qui nous divise, nous désorganise et nous ruine, élève d'un étage, consolide, cimente et couronne l'édifice prussien. A ce point de vue, il y a comme le fœtus d'un 31 octobre en robe noire dans l'appel aux hérésies que vient de placarder M. l'abbé Michaud aux quatre coins de la publicité. Le *Combat* de Félix Pyat et la *Patrie en danger* de Blanqui ont fait, pendant le siège, une besogne analogue. Sous d'autres noms, sur un autre terrain, avec d'autres couleurs, et à la faveur d'incarnations diverses, c'est toujours le démon de la Révolte qui s'acharne à nous posséder et à nous perdre. (*Paris-Journal.*)

DÉPÊCHES

ET DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 15 février, 6 h. 55 matin.

La convention postale conclue entre la France et l'Allemagne a été signée hier soir, à Versailles.

On annonce que l'affaire Blanqui viendra aujourd'hui devant le 4^e conseil de guerre.

M. Rouher siègera très-prochainement à l'Assemblée.

Une note officielle dit que les scellés ont été apposés sur les papiers de M. Conti, à la requête de l'État.

Un arrêté publié dans le *Journal officiel* confère la médaille militaire au général Chanzy.

Du 4 au 10 février, 305 jugements ont été rendus pour les insurgés de la Commune, et l'on a prononcé 589 ordonnances de non-lieu. Le total des prévenus sur le sort desquels il a été statué s'élève à 24,946.

Pour les articles non signés : P. GODET.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
le véritable nom.

Les Frères Mahon, médecins spéciaux des hop. de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à 5 heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie Ménière, place du Pilon. (6)

LES CONTEMPORAINS

Portraits et silhouettes au XIX^e siècle, par EUGÈNE DE MIRECOURT.

140 VOLUMES. — PRIX : 70 FRANCS.

Chaque volume, par la poste, 60 centimes.

LISTE COMPLÈTE DES 140 VOLUMES.

PREMIÈRE SÉRIE.

- 1 Jules Favre.
- 2 Victor Hugo.
- 3 Berryer.
- 4 Le Père Félix.
- 5 Balzac.
- 6 Châteaubriand.
- 7 Odilon Barot.
- 8 Villemessant.
- 9 Dumas père.
- 10 Le Bibliophile Jacob.
- 11 Auber. — Offenbach.
- 12 Rosa Bonheur.
- 13 Emile de Girardin.
- 14 M^{re} Dupanloup.
- 15 Rose Chéri. — Bouffé.
- 16 Timothée Trimm.
- 17 Gérard de Nerval. — Eugène Guinot.
- 18 Gavarni.
- 19 Théophile Gautier.
- 20 Crémieux.
- 21 Garibaldi.
- 22 Sainte-Beuve.
- 23 Paul de Kock.
- 24 Jules Janin.
- 25 Barbès.
- 26 Lacordaire.
- 27 Guizot.
- 28 Lamartine.
- 29 Béranger.

- 30 Lamennais.
- 31 Charles Monselet.
- 32 Ponsard.
- 33 Augustine et Madeleine Brohan.
- 34 Cavour.
- 35 L'Impératrice Eugénie.
- 36 Bismark.
- 37 Ingres.
- 38 Alphonse Karr.
- 39 Mazzini.
- 40 Canrobert.
- 41 François Arago.
- 42 Armand Marrast.
- 43 Havin.
- 44 Méry.
- 45 Victor Cousin.
- 46 M^{me} Arnould Plessy.
- 47 Élie Berthel. — Etienne Arago.
- 48 Arnal. — Adolphe Adam.
- 49 Cormenin.
- 50 Mélingue.

DEUXIÈME SÉRIE.

- 51 Pie IX.
- 52 Louis Veuillot.
- 53 Mérimée.
- 54 George Sand.
- 55 Henri Monnier.
- 56 Félicien David.
- 57 Alfred de Musset.
- 58 Pierre Leroux.

- 59 Scribe.
- 60 Ricord.
- 61 Thiers.
- 62 Raspail.
- 63 Rochefort.
- 64 Edmond About, — Carnot, — Changarnier.
- 65 Villemain.
- 66 Beauvallet.
- 67 Michelet.
- 68 Dupin.
- 69 Henri Murger.
- 70 Gustave Planche.
- 71 Montalembert.
- 72 Falloux.
- 73 Dumas fils.
- 74 Déjazet.
- 75 Rachel.
- 76 Le Père Hyacinthe.
- 77 Clairville. — Eugène Labiche.
- 78 Frédéric Lemaitre.
- 79 Ledru-Rollin.
- 80 Blanqui.
- 81 Louise Colet.
- 82 Garnier-Pagès. — Le Père Enfantin. — Cabet.
- 83 Le baron Taylor.
- 84 Saint-Marc Girardin.
- 85 Napoléon III.
- 86 Le prince Napoléon. — Causidière.
- 87 Mirès.

- 88 Emile Deschamps.
- 89 Arsène Houssaye.
- 90 Pierre Dupont.
- 91 Champfleury. — Courbet.
- 92 Emile Augier. — Théodore Barrière. — Anicet Bourgeois.
- 93 Paul de Cassagnac.
- 94 Emile Ollivier.
- 95 M^{re} Mermillod.
- 96 Cavaignac.
- 97 Proudhon.
- 98 Antonelli. — M^{re} Darboy.
- 99 Salvandy.
- 100 Alfred de Vigny.

TROISIÈME SÉRIE.

- 101 Horace Vernet.
- 102 M^{re} de Girardin.
- 103 Rotschild.
- 104 Roger de Beauvoir. — Alphonse Brot. — Th. de Banville. — Barthélemy.
- 105 Félix Pyat. — Louis Blanc.
- 106 Rossini.
- 107 Le Père de Ravignan.
- 108 Amédée Achard. — Sardou. — Louis Desnoyers.
- 109 Viennet. — M. de Barante.
- 110 M^{re} Georges.
- 111 Lola Montès.
- 112 Eugène Delacroix.

- 113 Anais Ségalas.
- 114 Emmanuel Gonzalès. — Gondrecourt.
- 115 Julia Grisi. — Clémence Robert.
- 116 Berlioz.
- 117 Mac-Mahon.
- 118 Guillaume I^{er}.
- 119 Paul Delaroche. — Decamps.
- 120 Henri Heine.
- 121 Eugène Sue.
- 122 Gérard le tueur de Lions.
- 123 Octave Feuillet. — Léon Gozlan.
- 124 Nogent S^{te} Laurens.
- 125 Considérant. — Plocon.
- 126 Philartète Chasles.
- 127 Samson. — Got (de la Comédie Française.)
- 128 Grassot.
- 129 Louis Jourdan. — Bocage.
- 130 Octave Féré. — Lachambeaudie.
- 131 Meyerbeer. — Halévy.
- 132 Taxile Delord. — Fiorentino. — Hipp. Castille.
- 133 Paul Féval. — Villiaumédie.
- 134 Francis Wey.
- 135 Le docteur Véron.
- 136 Le comte de Chambord.
- 137 Gambetta. — Trochu.
- 138 Renan. — L'abbé Châtel.
- 139 Lamoricière.
- 140 Les princes d'Orléans.

HOSPICES DE SAUMUR.

ADJUDICATION D'IMMEUBLES.

Le dimanche 17 mars 1872, à midi très-précis.

Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur,

A L'ADJUDICATION AUX FEUX.

DE TERRES ET PRÉS

Dépendant de la ferme de GRANGE-RENAULT.

Appartenant aux Hospices de Saumur et situés commune de Saint-Lambert-des-Levées.

La vente se fera en six lots, sur les mises à prix suivantes :

1^{er} LOT.

Une parcelle de pré, dans la prairie du Sechet ou du Chet, formant, avec un excédant de chemin, une contenance totale de 2 hectares 80 ares 64 centiares, dans laquelle cet excédant de chemin figure pour 15 ares 91 centiares, compris au cadastre sous les n^{os} 84 et 750 de la section B, joignant au couchant M. Damesnil, au nord la rue des Touches à Belair, au midi M. Dumesnil et M^{me} veuve Guillemard.

Mise à prix. 15,304 fr.

2^e LOT.

Trois hectares 51 ares 46 centiares de pré, au canton de Grange-Renaud, n^o 89, section B, joignant au nord M. de Perrochelle, au levant M^{me} veuve Guillemard, au midi Louis Coisnin et au couchant le chemin de la Butte à la prairie du Sechet, sur laquelle ce lot aura son passage.

Mise à prix. 17,573 »

3^e LOT.

Un hectare 05 ares 17 centiares de terre labourable à prendre au sud-est de la pièce de la prairie du Sechet ou du Chet, n^o 60, section B, de façon à joindre au levant le chemin de la Butte à la prairie du Sechet, au midi Louis Coisnin, au couchant le 4^e lot et au nord le 6^e lot.

Mise à prix. 3,817 »

4^e LOT.

Un hectare 22 ares 60 centiares à prendre au sud-ouest de la même pièce de terre, pour joindre au nord le 5^e lot ci-dessus, au levant le 3^e lot ci-dessus, au midi Louis Coisnin, au couchant le chemin de l'Oie-Rouge à Belair.

Mise à prix. 4,536 »

5^e LOT.

Un hectare 50 ares 65 centiares à prendre au nord-ouest de la même pièce de terre, pour joindre au nord M. de Perrochelle, au levant le 6^e lot, au midi le 4^e lot et au couchant le chemin de l'Oie-Rouge à Belair.

Mise à prix. 5,425 »

6^e ET DERNIER LOT.

Soixante-quinze ares 10 centiares à prendre au nord-est de ladite pièce de terre, de façon à joindre au nord M. de Perrochelle, au levant le chemin de la Butte à la prairie du Sechet ou Chet, au midi le 5^e lot et au couchant le 5^e lot.

Mise à prix. 2,778 »

Total des mises prix. 49,431 »

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, au Secrétariat des Hospices de Saumur, ou à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE

A l'amiable,

LA BELLE PROPRIÉTÉ VIGNOLE

DE BEAULIEU

Sise à Bizay, commune d'Épiéds.

Appartenant à M. Pradeau-Mazeau.

Cette propriété comprend :
1^o Un chalet de construction récente, pouvant tenir lieu de maison de maître; — servitudes.
2^o Des caves spacieuses et aérées, contenant trois pressoirs, et dans lesquelles on peut aller et circuler avec des charrettes.

3^o Le clos de Beaulieu, d'une contenance totale de 11 hectares 54 ares.

4^o Un autre clos de vigne, appelé le Clos-des-Chapeaudaises ou de la Grande-Vigne, d'une contenance de 3 hectares 51 ares.

5^o Et un hectare 71 ares 50 centiares de vigne, aux Chapeaudaises. Le cru de Beaulieu est un des plus estimés de l'Anjou.

La propriété de Beaulieu est située près de la route de Moncontour à Saumur.

Elle se trouvera à 2 ou 3 kilomètres de la station qui sera établie à ou près Brézé sur le chemin de fer concédé de Poitiers à Saumur.

Des carrières de tuffeau pourraient être exploitées sous la propriété et donner de bons résultats.

Une fabrique de vin champanisé, pourrait être installée avantageusement dans les caves de Beaulieu.

Le chalet, le clos et les caves de Beaulieu, ne seront vendus qu'en un seul lot.

Le clos et les vignes des Chapeaudaises seront vendus en détail, au gré des acquéreurs.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. Louis BOUTET, propriétaire et expert, à Saint-Cyr-en-Bourg, soit à M^e SANZAY, notaire à Brézé. (80)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

Au centre du bourg de Saint-Lambert-des-Levées, à un kilomètre de la gare,

Avec servitudes, écurie, remise, charmant bosquet.

S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (435)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Le dimanche 17 mars 1872, à midi précis, au bourg de Varrains.

M^e MÉHOUS procédera à la vente amiable,

Aux enchères publiques.

D'UNE MAISON

Située au bourg de Varrains, Consistant en quatre chambres basses et un corridor au rez-de-chaussée, deux chambres au premier, grenier au-dessus du tout; petite cour, jardin à la suite.

Un pavillon, composé d'une chambre basse, un corridor, une chambre haute et mansarde, caves sous le jardin.

Entrée en jouissance 24 juin 1872. Le paiement aura lieu après les formalités de transcription.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, dépositaire des titres de la propriété. (91)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

DE VINS ET DE MOBILIER

Par suite de saisie.

Le dimanche 18 février 1872, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. Blaise Vergne, négociant en vins à Dampierre près Saumur, à la vente publique aux enchères d'une quantité de vins et mobilier, saisis sur ledit sieur Vergne, suivant procès-verbal de M^e Laporte, huissier à Saumur. Il sera vendu :

Environ 5,000 bouteilles de bon vin blanc, cinq tonnes de vin rouge, vin blanc et rouge en cercles, bouteilles, fûts et tonnes vides, chantiers, etc., etc.

Mobilier : commodes, buffet, chaises, tables, draps, serviettes, nappes, effets à usage d'homme, batterie de cuisine et quantité d'autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

LA MAISON BERGE

Située sur la place Saint-Pierre, à Saumur,

En totalité ou par portions.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (338)

A VENDRE.

UN PIANO D'OCCASION.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

MAISON DE CAMPAGNE, remise, écurie, cour plantée et jardin fruitier en plein rapport, à Saint-Lambert-des-Levées, près la gare de Saumur. S'adresser à M^e CLOUARD. (44)

A LOUER

Présentement

APPARTEMENT au premier étage, rue Royale. S'adresser à M. MILLOCHEAU.

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un clerc.

M. NORMANDINE, rue St-Jean, désire trouver un jeune homme voulant commencer la pharmacie.

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (308)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie. S'adresser au bureau du Journal.

PLACEMENT A DIX POUR CENT

Capital disponible tous les mois.

Par une combinaison qui leur est particulière, MM. Vuillemin et C^o, banquiers, 25, boulevard Poissonnière, à Paris, placent en report au taux de 10 p. 0/0, sur des obligations de la Ville de Paris, toutes sommes qu'on leur adresse ou que l'on verse, au crédit de leur compte, dans les succursales de la Banque de France. — Ces sommes ne sont engagées que pour un mois. (51)

Vendredi 10 courant, il a été perdu une petite chienne de chasse, blanche, tachée de noir, portant un collier où est le nom de M. Chaussepied, à Thouars.

La remettre à M. Leffet-Brazier, à Saumur. Il y aura récompense.

Saumur, imp. de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.